

Compte rendu de Conseil municipal du 13 octobre 2016

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Excusés : BAILLON Anaïs (pouvoir V. BERNARDEAU), TRUDELLE Jacky (pouvoir M. GACIOCH), BROUCHET Kevin, LONJARD Laetitia.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 8 septembre 2016.

En ouverture de séance, le maire propose au conseil municipal de débattre à huis clos du point n°11 à l'ordre du jour portant sur une demande de rétablissement d'IAT par un agent communal. Par vote à main levée, le conseil accepte, à l'unanimité, cette demande de huis clos.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
115, rue du Cdt Caud Sect. A 66	Bâti	426 m ²
69, rue Virecourt Sect. AI 57	Bâti	1 076 m ²

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le conseil général des Deux-Sèvres sollicite, depuis 2012, le soutien financier de la commune pour le fonds de solidarité logement, destiné aux deux-sévriens rencontrant des difficultés à régler leurs charges de loyer ou d'énergie. Considérant l'utilité de cet outil de solidarité et de cohésion sociale, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir une aide de 500 € au fonds de solidarité logement, pour l'année 2016.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Une aide annuelle de 500 € est également accordée au fonds départemental d'aide aux jeunes « *sous réserve du maintien de la contribution accordée par le conseil général pour ce même fonds* ». Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette aide financière en 2016 aux mêmes conditions.

CONVENTION DE CESSIION DE LOGEMENTS HLM RUE DES ROSIERS

La société Immobilière Atlantique Aménagement, propriétaire des logements situés rue des Rosiers, propose ces biens à la vente, les locataires étant déclarés acquéreurs prioritaires de leur habitation. Le conseil municipal donne son accord pour cette opération.

UNITE DE METHANISATION A PRIN DEYRANÇON

Après avoir pris connaissance des grandes lignes du dossier, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, un avis favorable au projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation à Prin Deyrançon. Le dossier est soumis à enquête publique du 10 octobre au 7 novembre 2016.

DEPOSE DES CABINES TELEPHONIQUES

Dans le cadre du plan de suppression des cabines téléphoniques implantées sur le territoire national, Orange s'engage à déposer l'équipement ou en faire don aux collectivités. Le conseil municipal décide donc, à la majorité (13 pour, 3 contre), de conserver la cabine située Place de l'Hôtel de Ville en vue d'y installer une boîte à livres (dépôts et retraits gratuits de livres), et de faire déposer par Orange celle située à La Revêtizon.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION

Vu l'accord de principe donné par le conseil municipal pour étendre la participation financière des communes aux frais de restauration scolaire, le conseil municipal approuve les résultats de la prospective financière présentée pour chacune des 9 communes concernées, dont trois du sud, totalisant à elles seules 39 enfants et autorise le maire à émettre les titres de recettes correspondants, tout en accordant à ces débiteurs un échéancier de paiement d'un tiers de la participation en 2016 et des deux tiers restants en 2017. Cet échéancier sera reconduit chaque année.

PLUI – VALIDATION DE LA PART COMMUNALE

Au titre des dispositions fixées par la CAN pour l'établissement du PLUI, le cabinet Hydro concept, domiciliée à Château d'Olonne (85), a été retenu, après appel d'offres, pour réaliser ce document d'urbanisme, au prix global de 82 810 €. Le conseil approuve cette démarche et la contribution financière de la commune qui s'établit à 5 010 €.

PACT – ADOPTION DU REGLEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les mesures prises par la CAN pour la mise en œuvre du Programme d'appui communautaire au territoire (PACT), comprenant une enveloppe de 6 millions

d'euros, en soutien à l'investissement des 45 communes membres. Le montant plafond alloué à la commune de Beauvoir-sur-Niort s'établit à 89 127 €, approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

MOTION NUITS ROMANES

La commune de Germond Rouvre a sollicité l'ensemble des communes du département afin qu'elles soutiennent, auprès du Président de Région, le rétablissement des Nuits Romanes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas soutenir cette démarche et souhaite plutôt prendre rang auprès de la Nouvelle-Aquitaine en vue d'accueillir de nouvelles manifestations culturelles, actuellement en réflexion à l'échelon de la grande région.

DEMANDE DE RETABLISSEMENT D'IAT

Ce dernier point est débattu à huis clos. Il concerne la demande présentée par un agent communal souhaitant voir rétabli son régime indemnitaire, suspendu depuis le 1^{er} juin 2015. Le Maire informe le conseil de la position en congé pour maladie ordinaire dudit agent, depuis le 20 avril 2015, aucune reprise ne semblant envisagée à ce jour.

En application des dispositions fixées par le conseil municipal depuis l'instauration du régime indemnitaire au sein de la collectivité, le Maire rappelle que les primes sont destinées à récompenser les agents suivant leur niveau de responsabilité, leur manière de servir et leur présentisme.

L'agent requérant étant absent de son poste depuis 18 mois, il ne saurait être regardé comme satisfaisant aux critères d'attribution du régime indemnitaire précités. Le conseil donne donc son accord pour maintenir l'application des dispositions pour absentéisme de cet agent.

QUESTIONS DIVERSES

Complexe sportif : la demande de FEADER est toujours en cours d'instruction auprès de la Région, sans visibilité quant à sa date d'examen en commission.

Zone des Petits affranchimens : la CAN et la commune travaillent actuellement avec les acteurs privés concernés pour le développement de cette zone d'activité commerciale.

Arbre de Noël du personnel communal : un temps de convivialité avec le personnel communal est proposé pour le vendredi 6 janvier 2017, à 18h30, au cours duquel Monsieur le Maire remettra les diplômes du travail aux agents récompensés.

Vœux de la municipalité : ils se dérouleront le samedi 7 janvier 2017, suivis du repas des anciens le dimanche 8 janvier 2017.

Parc éolien : la Commission départementale nature paysage et sites (CDNPS), réunie le 9 septembre 2016 en Préfecture, en présence des élus du territoire, de la DREAL, de la CAN et du porteur de projet, a rendu un avis défavorable au projet. Le préfet prendra son arrêté, sans toutefois être lié par cet avis.

Séance levée à 00h05